Image not found or type unknown

Demission legitime chômage

Par **payetbleurvacq**, le **07/02/2015** à **09:11**

Bonjour,
je suis muté en Guyane française au mois de juillet, mon épouse en CDI devra donc demission pour cause de mutation du conjoint ce qui lui ouvre théoriquement droit au chômage. ma question est la suivante:
sachant que je suis muté en juillet et que le déménagement ce fait environs 6 semaines avant la date de la mutation, a partir de quelle date a t elle le droit de posé sa demission sachant quel a un préavis de un mois a donné a son employeur.
je vous remercie d avance de nous éclairé car le pole emploi draguignan n a pas su nous répondre.

Par **P.M.**, le **07/02/2015** à **09:42**

Bonjour,
Il serait préférable de poser la question à Pôle Emploi par écrit éventuellement sur leur site internet en précisant bien que c'est pour la Guyane française et que donc la démission aurait lieu avant l'effectivité de la mutation et en demandant éventuellement sur quels textes cela repose car à ma connaissance c'est déjà le fait que la démission ait lieu avant qui pourrait poser problème...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés